**PROCES VERBAL DU CONSEIL D’ECOLE**

**20 OCTOBRE 2022**

Présents : Mme et M. CARDOSO, M. GAMBA, M. PEREIRA (représentants de parents d’élèves)

Mme CHEBOUROU (2ème adjointe), M. VALLETTE (directeur général de services)

Mme TICHIT (BD EFIV), Mme POMARIEGA, Mme CIESIELSKY, Mme FERREIRA, Mme LACROIX, Mme GRANDVALLET, Mme BOUCHERET, Mme CHARBONNIERAS, Mme RUBE, M. GIRAUD (enseignants / directeur)

Membres excusés :

Mme RIARD (Inspectrice de l’éducation nationale)

M. BENOIT (DDEN : Délégué Départemental de l’Education Nationale)

M. MARCEAUX (Monsieur le maire), Mme MAUGINO (responsables des affaires scolaires)

**BILAN DE LA RENTREE 2022/2023**

La composition de l’école est de 9 classes. Le nombre d’élèves inscrits au 20 octobre est de 217 élèves.

Le nombre d’élèves présents le jour de la rentrée était de 199 élèves. Les élèves absents le jour de la rentrée sont presque tous arrivés sur l’école depuis.

Actuellement, il y a 212 élèves présents sur l’école.

Effectifs le 20 octobre 2022

PS :20

MS :28

GS :26

CP : 32

CE1 : 24

CE2 : 34

CM1 :27

CM2 :26

Maternelle :**3 classes**

PS / MS : 24 élèves (10/14) classe de Mme GRANDVALLET

GS : 26 élèves ; classe de Mme BOUCHERET

PS/MS : 24 élèves (10/14) classe de Mme LACROIX

Elémentaire : **6 classes**

CP : 24 élèves ; classe de Mme CHARBONNIERAS

CP / CE1 : 20 élèves (8/12) ; classe de Mme MARCHESSEAU

CE1 / CE2 : 21 élèves (13/8) classe de Mme FERREIRA

CE2 : 25 élèves ; classe de Mme POMARIEGA

CM1 : 27 élèves ; classe de Mme CIESIELSKY

CM2 : 26 élèves ; classe de Mme RUBE / M. GIRAUD

Il est proposé à certains élèves, avec accord des familles des Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) : mardi, jeudi et vendredi de 8h20 – 8h50.

Ce dispositif a pour objectif de travailler principalement la lecture mais peut aussi permettre d’apporter une aide ponctuelle sur certaines notions de Français (écriture…) ou de Mathématiques (calcul, numération...).

**Le directeur, M. Giraud, est déchargé le LUNDI et le MARDI.**. N’hésitez pas à le contacter ces jours s’il y a des questions, des soucis…

Merci de laisser un message sur le répondeur de l’école**. L’information sera transmise et vous serez recontacté si cela est nécessaire**.

Le reste du temps, le directeur est aussi l’enseignant de la classe des CM2 donc il est moins joignable mais il écoute les messages.

**Le règlement intérieur a été accepté à l’unanimité lors du conseil d’école**. Il reste inchangé par rapport à celui de l’année dernière, hormis le point vestimentaire.

Il permet de définir les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative, enseignants, personnels, élèves, parents et partenaires. Celui-ci est consultable sur le site de la mairie de Villevaudé.

**Il est de la responsabilité de chaque parent d’aller les consulter**.

La **Charte du parent accompagnateur** est également visible sur le site de la mairie.

Le plan vigipirate est maintenu aux abords de l’école.

Sur le plan sanitaire, nous sommes actuellement au niveau « Socle » Cela signifie qu’il n’y a aucune restriction particulière.

Il est demandé le maintien des gestes barrières basiques comme le lavage régulier des mains (savon ou gel hydroalcoolique, sauf pour les Maternelles), l’aération des locaux, le nettoyage des sols et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

Il est demandé aux parents d’être vigilants si leur enfant présente des symptômes du COVID et de réaliser un test au plus vite. Dans un cas positif, l’enfants sera isolé 7 jours, pouvant être ramenés à 5 jours. Les camarades de classe ne sont pas considérés comme cas contact et peuvent donc rester à l’école.

***Demandes en cours sur l’école*** :

* Les portes des deux classes du fond doivent être changées car elles s’ouvrent très difficilement. Cela est problématique en cas d’évacuation. Dossier en cours de traitement…
* L’accès à Internet doit être mis en place dans la salle des professeurs (salle de réunion). En cours de traitement…
* Le tableau d’affichage côté maternelle doit être changé. L’ancienne vitre a été cassée. En cours de traitement…
* Le système de déclenchement du plan de mise en sureté doit être changé pour être optimal et ainsi assurer une mise en sureté rapide et efficace des enfants et adultes de l’école. En cours de traitement…
* L’acquisition de 3 ENI (écrans numériques interactifs) est prévu d’ici la fin de l’année civile. Il s’agit de poursuivre le plan de dotation en numérique de l’école élémentaire. En cours de traitement…
* La création d’un espace végétalisé le long du grillage de la cour d’école est prévu. Il s’agit de sécuriser les abords du grillage (glissade, terre…) et dans le même temps de créer un espace qui sera occupé par des plantations (continuité du potager de l’école). En cours de traitement…

**EVALUATIONS NATIONALES CP / CE1**

Les évaluations nationales CP/CE1 ont eu lieu du 12 au 23 septembre pour 30 élèves de CP et 23 élèves de CE1.

La fiche récapitulative a été transmise à tous les parents début octobre.

CP – Les évaluations arrivent très vite après la rentrée et exigent beaucoup de concentration qui fait défaut à de nombreux enfants en ce début d’année de CP.

en français sont meilleures que celles de l’année dernière. 24 élèves de CP ont été évalués.

Les compétences comme manipuler des syllabes et comprendre des mots lus ont été les plus échouées cette année.

Les mathématiques sont dans l’ensemble mieux réussies que le français.

Deux domaines sur sept restent fragiles (résolution de problème et production d’assemblages). L’ensemble reste satisfaisant en Mathématiques.

CE1 – 30 élèves ont été évalués.

Les résultats indiquent de meilleurs résultats en français qu’en mathématiques. Les évaluations en français révèlent que la compréhension de mots lus par l’enseignante (vocabulaire) et l’écriture des syllabes restent des compétences fragiles et seront à travailler en CE1.

Les résultats en mathématiques sont inférieurs à ceux de l’année dernière surtout sur la résolution de problèmes et la soustraction. Quant à la représentation des nombres, les résultats sont équivalents ; cela est dû en partie à la forme de l’exercice et au temps donné pour le réaliser.

Ces évaluations ont eu lieu à partir du 13 septembre ; les élèves n’avaient pas repris leurs habitudes et leur rythme de travail.

Mais, au-delà de ces évaluations, les enseignantes restent confiantes dans l’atteinte des compétences nécessaires en lecture et en mathématiques durant le cycle 2.

**ELECTIONS DES REPRSENTANTS DE PARENTS D’ELEVES :**

Les élections des représentants de parents d’élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre.

Le vote par correspondance a été mis en place pour ces élections.

353 inscrits, 183 votants ; 46 bulletins blancs ou nuls ;

51,8% de participation. (taux de participation de l’année dernière était de 55%).

9 parents titulaires et 5 parents suppléants.

Les suppléants peuvent assister aux débats mais ne peuvent pas y participer. Ils n’ont voix délibérative qu’en l’absence des titulaires.

**Les représentants de parents ont la possibilité de s’exprimer sur les activités pédagogiques, l’utilisation des moyens alloués à l’école, les activités périscolaires et la restauration scolaire.**

La liste des représentants de parents avec leurs coordonnées a été distribuée afin de permettre à l’ensemble des parents de les contacter si besoin.

Un tableau devant l’école permet d’afficher les informations transmises par les représentants de parents d’élèves.

**Les questions concernant les méthodes pédagogiques d’un enseignant, les contenus pédagogiques d’une classe ou un cas précis d’élève ne pourront être traitées lors d’un conseil mais devront être évoquées directement avec l’enseignant en question ou moi-même.**

Le rôle des représentants de parents d’élèves est de contribuer au dynamisme de l’école et d’offrir aux élèves ainsi qu’à toute l’équipe enseignante un climat de travail propice aux enseignements et à l’épanouissement de chacun.

**L’équipe pédagogique tient à remercier les représentants de parents d’élèves pour leur engagement et leur implication dans la vie de l’école.**

*Rappel des modalités de fonctionnement du Conseil d’école* :

Il se réunit 3 fois dans l'année (chaque trimestre). Les parents d'élèves élus se chargent de recueillir les questions des parents d'élèves concernant la vie de l’école et de les transmettre au directeur **10 jours avant le conseil**. Je rappelle que toute question ne m’étant pas parvenue dans ces délais ne pourra être traitée durant le conseil.

**Un procès-verbal sera affiché à l'école**.

Un exemplaire du PV sera envoyé aux parents délégués et **tous les parents pourront le consulter sur le site de la mairie (une dizaine de jours après le conseil).**

Il n'est plus distribué aux familles mais peut être imprimé si la demande en est faite.

Un conseil d'école extraordinaire peut être mis en place dans l'année si besoin.

**EXERCICES DE SECURITE**

*4 exercices de sécurité obligatoires*

* *2 alertes incendies*
* *1 exercice PPMS « intrusion - attentat »* (plan particulier de mise en sûreté des élèves)
* *1 exercice PPMS face aux risques majeurs naturels* (tempêtes, inondations, séismes...).

Le PPMS est un plan destiné à mettre les enfants, le personnel et le public éventuel de l’école en sûreté en cas de risques majeurs (risque d’attentat ou évènements naturels) en attendant les secours ou la fin de l’alerte.

Alerte incendie :

*mardi 20 septembre*  : alerte incendie n°1: Rien à signaler

Lieu de rassemblement pour les maternelles : devant l’école

Lieu de rassemblement pour les élémentaires : cour de récréation (sauf pour la classe de Mme Ferreira qui se rassemble devant l’école.

L’évacuation complète s’est faite en 3mn environ.

C’est le directeur qui a déclenché l’alarme. Les élèves et les enseignants n’avaient pas été prévenus.

PPMS :

Un exercice PPMS « attentat-intrusion » sera effectué vers le mois de décembre 2022 avec un scénario académique.

Un exercice PPMS « risques majeurs » sera réalisé au cours du 3ème trimestre de l’année scolaire. Il s’agit de sensibiliser et préparer les élèves à un risque naturel tel qu’un séisme, une inondation…

**COOPERATIVE SCOLAIRE**

*En bref* : solde au dernier conseil d’école (juin) : 9081,84euros

Dépenses concernant achats matériel classes : 723,28euros

Dépenses : 1214,33 euros (livres de classe, jeux pédagogiques, matériel bricolage, ingrédients recettes..)

Sortie cinéma (juin 2022) : 345,20euros

Solde sortie Vaux-le-Vicomte cycle 2 (juin 2022): 267,75 euros

Achats fichiers CP : 49,20 euros

Matériel EPS : 563,80euros

Donc ***solde au 20 octobre 2022***: 6641,56euros

Les factures concernant le transport des sorties de fin d’année doivent encore être réglées.

**MANIFESTATIONS ET SORTIES**

Chaque enseignant a organisé une réunion d'information dans sa classe durant le mois de septembre.

Nous rappelons que **cette réunion est essentielle** afin de connaître le mode de fonctionnement de l'enseignant, les différentes habitudes dans la classe et les projets de classe.

*Du 12 au 23 septembre* : Passation des évaluations nationales CP/CE1 dont les objectifs sont de repérer les besoins et les acquis des élèves.

*Mardi 20 septembre* : Opération « Nettoyons la nature » autour de l’école afin de sensibiliser les élèves (du CP au CM2) à la protection de l’environnement. Plusieurs secteurs ont été nettoyés (vers les tennis, la forêt, l’allée de l’école…). Les élèves ont ramassé beaucoup de détritus essentiellement des bouteilles, cannettes et surtout beaucoup de mégots dans l’allée de l’école. **Nous demandons aux parents d’utiliser les cendriers mis à disposition.**

*Photos de classe lundi 10 octobre* : changement de prestataire ; les commandes et le règlement se font directement sur le site du prestataire.

*Vendredi 14 octobre* : emprunts de livres à la bibliothèque de la Roseraie pour toutes les classes. Tous les mois, chaque classe bénéficie d’un créneau.

Les élèves de CE1, CE2 et CM2 iront à ***la piscine de Villeparisis***

* 8 séances pour les CE1 de Mme Marchesseau et Mme Ferreira (du lundi 9 janvier au vendredi 3 février)
* 12 séances pour les CE2 de Mme Pomariega et de Mme Ferreira (du lundi 7 novembre au vendredi 16 décembre)
* 8 séances pour les CM2 de la classe de Mme Rubé et M. Giraud (du lundi 20 mars au vendredi 31 mars).

Comme l’année dernière, il y a 2 séances par semaine pour certains et 4 séances par semaine pour d’autres. L’objectif est de pouvoir terminer les cycles entamés au cas où le contexte sanitaire évoluerait.

40 minutes de pratique. Aucun accompagnateur accepté sauf cas exceptionnel.

*A partir du lundi 7 novembre jusqu’au 14 novembre* (**partie théorique**), Mme Klinguer interviendra sur l’école dans le cadre de **la prévention routière** afin de sensibiliser et informer les élèves sur les codes de la route et les dangers.

Il y aura une journée complète par classe à partir des GS (partie théorique et une partie pratique). Les séances « **pratique** » seront programmées sur le 3ème trimestre.

***Spectacles de Noël***: 1 spectacle Mater et 1 spectacle élémentaire. Pour les classes d’élémentaire, spectacle prévu le *mardi 3 janvier*. Date maternelle à déterminer.

Toute l’école s’est une nouvelle fois mobilisée pour récupérer les bouchons en plastique et œuvrée pour l’intégration des personnes handicapées aux activités sportives et culturelles. Nous fonctionnons cette année avec l’association **« *les Bouchons de l’espoir*».**

Participation à l’opération ***Boites de Noël*** à l’initiative de la Croix Rouge et du Secours populaire. Il s’agit d’encourager les élèves de l’école à préparer une boite de chaussures avec des cadeaux pour les personnes défavorisées.

**Une classe découverte à la montagne** (12 au 17 mars) est en projet pour les élèves de CM2 (Mme Rubé / M. Giraud).

**Un projet intergénérationnel** est en cours d’élaboration entre les élèves du CP au CM2 et les résidents de l’EHPAD de Villevaudé. Il s’agit de proposer à des résidents volontaires de venir à la rencontre d’une classe chaque mois. Et inversement, nous souhaiterions que chaque classe se rende sur le site de l’EHPAD pour rencontrer les résidents et découvrir leur univers. Des ateliers seront mis en place par les enseignants et les animateurs de l’EHPAD.

La mairie a proposé de prendre en charge le financement du transport des élèves en bus jusqu’à l’EHPAD.

Les résidents possèdent leur propre minibus mais l’école doit budgétiser 6 trajets Aller-Retour.

**Un spectacle d’école** à la salle des Merisiers en fin d’année (danses, chansons…)

Ce qui est prévu mais qui reste à confirmer :

la journée sportive « Ma tête, Mes jambes », « la semaine du livre », le suivi du potager de l’école, la liaison CM2/collège, les portes ouvertes maternelle, la remise individuelle des livrets, une sortie de fin d’année pour toutes les classes…

Pour rappel, les orientations du projet d’école (valables jusqu’en 2025) sont:

1. Développer le goût de la lecture pour devenir un lecteur autonome.

1. Améliorer la performance des élèves en résolution de problèmes.
2. Devenir citoyen responsable et acquérir des codes du vivre ensemble à travers la pratique de l’EPS.

**DIVERS**

**Questions / réponses école**

**NATATION :**

**Les CM1, n’ayant déjà pas pu se rendre à la piscine lors de la période de COVID (les enfants étant en CE1 à cette époque), se voient également privés cette année de piscine (information transmise par la maîtresse) :**

**est-il prévu une solution alternative afin qu’ils puissent rattraper leur retard ?**

***Les élèves se rendent actuellement sur la piscine de Villeparisis.***

*Les CM1 ne pourront pas rattraper les séances annulées lors de leur passage en CE2 dû au covid*

*Malheureusement, les plannings chargés des piscines municipales ne permettent d’accueillir des créneaux supplémentaires de rattrapage.*

*La priorité de l’éducation nationale reste sur le « Savoir nager » en CM2 avant l’entrée au collège.*

*CE1 8 séances*

*CE2 12 séances*

*CM2 8 séances*

*Certaines écoles de la circonscription expérimentent actuellement la natation en classe de CP et même en classe de GS.*

**PREMIERE RENTREE DES CLASSES – PS :**

**Serait-il possible d’adapter le parcours d’entrée des Petites Sections :**

**- Définir un planning progressif de rentrée**

**- Pouvoir accompagner son enfant dans la salle de la classe au moins une fois avec un timing défini**

**au préalable**

*L’organisation de cette rentrée en maternelle s’set bien passée et les enfants ont pu démarrer les activités en classe de manière optimale. Pour l’instant, il n’est pas envisagé la mise en place d’un planning progressif de rentrée pour septembre 2023.*

*Il n’est pas non plus envisagé l’ouverture des classes aux parents le jour de la rentrée car cela peut rendre plus compliqué le moment de la séparation. Les enfants « oublient » vite les parents et peuvent compter sur les enseignants et les ATSEM pour les 1ers moments en classe.*

*L’équipe enseignante fait en sorte que la séparation soit rapide. En effet plus celle-ci est rapide mieux c’est, ceci tourné dans l’intérêt de l’enfant.*

**Sieste**

**Avez-vous imaginé des solutions pour les enfants qui ne dormiraient pas durant la totalité du temps de sieste ?**

**Ceci afin d’éviter de réveiller les enfants ayant besoin de dormir durant les 2 heures.**

*Les enfants ont besoin de ce temps de repos, qu’ils dorment ou pas ils profitent de ce temps calme*

Récompense

Y a-t-il une règle qui définit un barème global au sein de l’école ou celui-ci est-il à l’appréciation des

enseignants ?

*Non il n’y a pas de barème global au sein de l’école. Les manières de noter varient selon les enseignants et le type d’évaluation mais surtout la notation varie selon les élèves. En effet, le système de notation est différent entre des élèves de cycle 2 et des élèves de CM2.*

*Solution adaptée à chaque classe.*

**Transmission maternelle**

**Serait-il possible de déléguer aux Atsem la prise en charge des transmissions d’informations aux parents à 16h30 pour les maternelles ? Cela permettrait d’informer les parents des évènements importants de la journée de l’enfant sur des sujets précis : Cantine / Sieste.**

*Le rôle des ATSEMS n’est pas de transmettre des informations aux parents concernant le déroulement de la cantine ou de la sieste. Les enseignants ont besoin de ces moments d’échanges avec les parents pour revenir sur la journée de l’enfant. Cela leur permettra d’évoquer le temps scolaire mais aussi la sieste ou la cantine si nécessaire.*

*Si le corps enseignant ne dit rien c’est que tout va bien.*

**Comment définissez-vous la répartition des classes ? Est-il prévu un changement systématique de**

**l’enseignant d’une année sur l’autre afin que les enfants puissent changer de méthode d’enseignement ?**

**Repartition classe**

*La répartition se fait en fonction de différents critères*

*Autonomie*

*Maturité*

*Compétences*

*Comportement*

*Relationnel*

*L’équipe enseignante insiste sur le fait que tout cela est toujours justifié et demande beaucoup de temps. Ils formalisent des réunions entre eux pour placer les enfants au mieux, c’est un travail affiné entre eux. Parfois, l’intérêt de l’enfant prime sur celui des parents.*

*Il n’y a pas de volonté avérée de faire des changements systématiques d’enseignants d’une année sur l’autre, cela n’entre pas dans les critères. Et parfois, les effectifs de classes ne laissent pas le choix dans cette répartition d’école.*

**Classe découverte**

***Quelles sont les classes de découvertes prévues pour les CM1 et CM2 cette année ?***

***- Séjour au ski, à la mer, à la montagne ?***

*Un projet de classe de neige pour la classe de CM2 est en cours d’élaboration. Il s’agit de trouver des financements extérieurs. Sous réserve que le dossier soit validé par l’inspection de l’éducation nationale.*

*La mairie ne participera pas au financement.*

*En effet ils financent 1 classe par an, l’année dernière le directeur a fait partir 2 classes (c’est un accord entre la mairie et lui) de ce fait, il n’y aura aucune classe financée cette année par la commune.*

**Aménagement Aire de jeux/trottoire**

*Aire de jeux en dehors du domaine de l’école donc impossibilité de traiter la question car l’école n’est pas concernée par l’aire de jeux. C’est un sujet qui doit être évoqué en conseil municipal.*

**QUESTIONS MAIRIE**

**COLLATION DU MATIN :  
Pour les enfants déposés le matin à la garderie, est-il possible de prévoir une collation ou d’autoriser les parents à en fournir une ?**

*L’Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments estime que « La collation du matin à l’école, de par sa composition, son horaire, son caractère systématique et indifférencié, n’est pas justifiée et ne constitue pas une réponse adaptée à l’absence de petit déjeuner. Le souci de pallier l’insuffisance des apports matinaux observée chez une minorité d’enfants aboutit à un déséquilibre de l’alimentation et à une modification des rythmes alimentaires de la totalité des écoliers et cette prise alimentaire supplémentaire est à l’origine d’un excès calorique qui ne peut que favoriser l’augmentation de la prévalence de l’obésité constatée depuis 30 ans chez les enfants d’âge scolaire en France »*

*Afin de prendre en compte la diversité des situations, la commune devrait proposer de ne distribuer qu’aux seuls enfants qui n’auraient pas pris de petit déjeuner et ce dès l’arrivée à avant le début de la classe, un petit déjeuner équilibré dont la composition serait conforme aux instructions de la circulaire sur la restauration scolaire. La mise en place d’une telle mesure devrait s’adapter à la diversité des situations locales et devrait résulter d’une analyse au cas par cas de la faisabilité du projet. Ce que nous ne sommes pas en mesure d’apporter.*

*A prévoir au menu du petit déjeuner sur le site gouvernemental* [*sante.fr*](http://sante.fr)*:*

*des liquides pour réhydrater (du lait, des jus de fruits ou de l’eau), des produits laitiers pour le calcium (lait nature ou aromatisé, laitage ou fromage), des produits céréaliers (pain, céréales, biscottes, gâteaux) pour les glucides dits complexes qui apportent satiété et énergie tout au long de la matinée, des fruits pour les fibres et vitamines (frais ou en compote, ils peuvent être remplacés par des jus de fruits 100% pur jus ou par des fruits frais pressés). A compléter avec un peu de matière grasse (10 grammes de beurre pour la vitamine A) et un produit sucré (miel, confiture).*

*Bref il est donc vivement conseillé aux parents de s’organiser pour fournir un petit déjeuner équilibré à leurs enfants.*

*Le centre de loisirs, à titre exceptionnel, a déjà permis à un enfant de prendre un substitut de petit déjeuner mais cela ne peut pas être régulier. Car les enfants concernés doivent être isolés et installés dans un endroit où ils peuvent manger.*

*Il est donc logique que les enfants prennent leur petit déjeuner à la maison.*

**RESTRICTION DE CHAUFFAGE :**

**Est-il prévu des limitations de chauffage dans les classes ou autre suite aux annonces du gouvernement ?**

*Pour le moment les restrictions ne concernent pas l’école nous chauffons à 19°C comme il est recommandé. La mairie veille à diminuer fortement le chauffage le soir pour une reprise le matin.*

**PERISCOLAIRES :**

**Est-il prévu des évolutions dans les process de réservation et d’annulation (délai et remboursement) ?**

*Il y a un équilibre à trouver entre les taux d’encadrement à respecter et les plannings des agents que nous devons fixer en avance donc il n’y a pas de changement de prévu dans les réservations.*

**Est-il prévu un réassort régulier des fournitures du périscolaire (entre autres feutres, crayons)***?*

Il y a tout ce qu’il faut au centre de loisirs en termes de fourniture. Le centre publie suffisamment de photos sur le centre .

**CANTINE :***VEGETARIEN :* **Lors de la commission cantine ayant eu lieu mi-septembre, il avait été annoncé qu’une affiche sera disposée à l’entrée de la cantine indiquant le contenu du menu végétarien. A ce jour, ce n’est toujours pas réalisé.**

*Message a été porté à nouveau auprès du prestataire. Les plats végétariens de substitution ont été affichés pour les 4 semaines dès le 11 octobre*

**RESERVATION***:* **Possibilité d’intégrer dans le process d’informer les parents le 1er jour du mois lorsque les enfants ne sont pas inscrits à la cantine ? Ne pas appliquer automatiquement les pénalités s’élevant à 9 euros par repas et par enfant.**

*Il y a un règlement à respecter car il y a des contraintes de fabrication des repas. Nous avons mis en place le prélèvement automatique. Le principe même des 9 euros c’est pour sensibiliser les parents à la nécessité de réserver à l’avance. S’il n’y a pas de pénalité, ça ne sert à rien de faire des règles… et on ne peut pas faire des passe-droits pour les uns ou pour les autres.*

*Quand les parents ne réservent pas et que l’on fournit tout de même les repas aux enfants, ce sont parfois les adultes encadrants qui ne mangent pas.*

*On ne peut pas tout faire à la place des parents. Une très grande partie des parents respectent le règlement.*

**VISITE : Comme annoncé lors de la commission cantine, vous serait-il possible de prévoir une date afin que 2 PE délégués puissent manger à la cantine ?**

*Procédure déjà annoncée :*

*Prise de contact avec Mme MAZOUZI pour prendre rendez-vous avec elle pour assister au repas. 1 PE à la fois.*

**BOITE AUX LETTRES**

**Serait-il possible d'avoir une boîte aux lettres PE accessible aux parents afin que ceux-ci puissent communiquer avec nous ?**

*Boite disponible en mairie si les PE le souhaitent. Etude pour l’installation d’une boite devant l’école.*

**FERME PEDAGOGIQUE :**

*Le thème de l'école portant sur les animaux, l'ouverture prochaine d'une ferme pédagogique à proximité est un plus. Quand est prévue l'ouverture et quelles seront les modalités d'accès pour les enfants de l'école ?*

*Le directeur intervient et nous dit que le thème de l’école le thème de l’école n’a jamais été «  les animaux »*

*Concernant la ferme pédagogique Pas de calendrier d’ouverture, les travaux sont en cours.*

**LIVRET D’ACCUEIL :**

***Nous vous proposons une matrice de livret d’accueil qui sera à donner aux nouveaux parents lors de l’inscription scolaire en Mairie.***

*Pour qu’il soit imprimé et donné par la mairie lors de l’inscription scolaire, il doit être préalablement validé par la municipalité avec avis favorable du Directeur de l’Ecole.*

**SECURITE / SURETE / PM :**

**PM : Serait-il possible d’affecter un des 2 agents de la police municipale à la régulation du trafic dans le parking posant régulièrement problème ?**

**Quelles sont les plages horaires de présence matin / soir des agents ?**

*En ce qu’il concerne des horaires de la PM, le matin la PM est présente aux alentours de 08h40/45 jusqu’à la fermeture de l’établissement.*

*Pour le point école de l’après-midi, la PM se rend sur place vers 16h15/20 jusqu’à la fermeture de l’école. Il arrive suite à des imprévus que la PM ne soit pas présente mais dans la majorité du temps la PM est présente tous les jours.*

*Pendant le point école du matin et du soir, la PM constate en effet chaque jour des ralentissements sur le parking. Ces ralentissements sont majoritairement dus aux automobilistes qui sont en train de manœuvrer sur le parking, ce qui provoque immédiatement un ralentissement.*

*La PM fait de son mieux pour faire le nécessaire pour que dans la mesure du possible, un agent se montre plus sur le parking.*

*Le temps de dépose ou de ramassage des enfants par les parents n’est pas une variable d’ajustement mais un impératif.*

*Les parents doivent prendre en compte qu’ils ne sont pas seuls à déposer les enfants et prévoir donc le temps nécessaire.*

**Quand est prévue l’installation des signaux sonores ou visuels liés aux Risques majeurs et attentat-intrusion ?**

*Les devis sont en cours*

**BOXY : L’installation de ce container a nécessité la suppression de 3 places de parking. Au vu des difficultés des parents à se garer pour déposer leurs enfants, est-il prévu d’agrandir le parking, ou a minima, de récupérer ces 3 places ?**

*L’agrandissement du parking n’est pas prévu mais il est possible de rajouter les 3 places. Des travaux de voiries ne sont pas encore prévus mais à programmer.*

**Prochain conseil d’école** : mardi 7 février